



Ville d'Ath
Val de Dendre

Département du Développement territorial
Aménagement du Territoire - Urbanisme
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80
F. 068 68 10 89
urba@ath.be - www.ath.be

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur est l'Administration communale d'Ath dont les bureaux se situent Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath

Le terrain concerné est situé Rue du Paradis à 7800 Ath (face à l'école).

Le projet consiste à modifier la voirie existante et créer une zone dépose-minute **et présente les caractéristiques suivantes** : D.VIII.13 : forme supplémentaire de publicité et d'information.

Durant cette période de crise sanitaire, les consultations au sein du centre administratif communal sont limitées. Des lors, des explications peuvent être obtenues par téléphone au 068/68.10.80 ou par courriel à l'adresse urba@ath.be.

Une partie du dossier peut être consulté sur le site internet www.ath.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 26/11/2021 au 10/12/2021 au Collège communal :

–*par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Service urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;*

–*par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ath.be*

Ath, le 19/11/2021

Le Directeur Général

Bruno BOËL

Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE



Wallonie



